

Motion du 20 mai 2008 de Mme Vera Figurek et M. Christian Zaugg: «Pour répondre aux inquiétudes laissées sans suite des collaboratrices et collaborateurs du Musée d'art et d'histoire, un audit est demandé!»

(suspendue par le Conseil municipal lors
de la séance du 26 novembre 2008)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, dans le courrier daté du 10 mars 2008, la commission du personnel du Musée d'art et d'histoire de Genève demande de procéder à un audit de l'institution afin de mettre en évidence les besoins et de mettre en œuvre les outils qui permettraient aux différentes institutions de mieux fonctionner;
- que M. le maire Patrice Mugny, chargé du département de la culture, a toujours reconnu que de réels problèmes de dysfonctionnement devaient être résolus;
- que, lors de la séance plénière du Conseil municipal du 22 avril 2008, dans sa réponse à la commission du personnel, le magistrat a fait état de toutes les mesures mises sur pied, dès 2004, pour pallier les dysfonctionnements au sein de l'institution;
- que force est de constater que les difficultés de surcharge de travail, de conditions de vie stressantes, de démotivation et de souffrance au travail persistent;
- que les représentants du personnel ne s'adressent pas directement à M. le maire Mugny, mais préfèrent adresser leur correspondance au Conseil municipal, ce qui dénote donc un manque de communication avec les membres de la direction et le département de la culture et que les dysfonctionnements demeurent;
- qu'il est dans le devoir de notre Conseil municipal de répondre à la demande du personnel et donc de rappeler au Conseil administratif qu'il est tenu de gérer son personnel de manière pertinente, en mettant en œuvre les mesures les plus propices à un bon climat de travail. Il incombe également au Conseil municipal de fournir les moyens financiers nécessaires au Conseil administratif pour y parvenir;
- que, dans le contexte actuel de volonté d'agrandissement du musée en vue de développer un projet d'envergure, il nous semblerait plus judicieux de régler les problèmes d'organisation et de gestion au sein de la structure actuelle, afin de permettre que l'avenir de l'institution soit radieux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mandater une entreprise externe, choisie de concert avec les représentants de la commission du personnel et de la direction du Musée d'art et d'histoire, afin d'effectuer un audit du Musée d'art et d'histoire et des institutions qui en dépendent, notamment le Centre de l'iconographie genevoise;
- à présenter une demande de crédit au Conseil municipal afin de financer cette analyse;
- à fournir le document final au Conseil municipal pour information.